

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Janvier 2022**

Sont présents : MM. Christophe DESCARGUES – André GENOT – Yves GONZALES – Jean-Luc NAYRAC – Christian PASQUIER – Sylvain QUERCY – Jean-Jacques ROYER  
Mmes Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL

Absents excusés : Mmes Valérie FOUBERT et Stella PAGES

Pouvoir : Mme Stella PAGES à M. Christophe DESCARGUES

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

### **Ordre du jour**

- Approbation du PV de la réunion du 23 Novembre dernier
- Délibération sur les RPQS Eau et Assainissement de Thémynes
- Délibération sur le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux du point de défense incendie ainsi que l'autorisation de demander les différents financements et d'exécuter les travaux.
- Information sur la dématérialisation des documents d'urbanisme
- Informations sur les différentes dates des élections en 2022
- Délibération sur la prise en charge de la formation CACES (petit engin) pour M. Bernard Gonzales
- Information sur les travaux de la pose de la fibre optique dans notre commune
- Rapports des différentes commissions
- Rapport sur la Communauté de Communes du Grand Figeac
- Questions diverses

### **Approbation du PV de la réunion du 23 Novembre dernier**

⇒ A l'unanimité des votants, le procès verbal est approuvé.

### **Délibération sur les RPQS Eau et Assainissement de Thémynes**

M. le Maire, suite à son envoi par mail des rapports, demande au Conseil Municipal leur avis concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 établis par le Syndicat AEP de Thémynes.

⇒ A l'unanimité des votants, ces rapports sont approuvés.

### **Délibération sur le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux du point de défense incendie ainsi que l'autorisation de demander les différents financements et d'exécuter les travaux.**

Monsieur le Maire informe que 2 devis ont été reçus, offrant la même prestation. La différence porte sur le montant des devis :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| - Ste STAP   | 12 335.04€ TTC |
| - Ste SBLCTP | 16 032.00€ TTC |

- ⇒ A l'unanimité des votants, après les avoir comparés et délibérés, le conseil municipal retient la société STAP

Concernant le financement, M. le Maire propose de financer ce projet par des demandes de subventions dont notamment la DETR mais le projet devrait alors se faire sur l'année 2023, le délai pour 2022 étant trop court puisqu'au 31/01/2022.

- ⇒ A l'unanimité des votants, après en avoir délibéré, le conseil municipal
- charge Monsieur le maire de construire les dossiers de subventions
  - autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

### **Information sur la dématérialisation des documents d'urbanisme**

M. le Maire explique aux conseillers municipaux que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il s'est mis en place la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cela permet aux pétitionnaires de saisir leur demande par voie électronique. Le SVE (Saisine par Voie Electronique) retenu par le Grand-Figeac est e.permis (<https://www.e-permis.fr>).

### **Informations sur les différentes dates des élections en 2022**

M. le Maire rappelle qu'il y aura cette année, 2 élections: les présidentielles (10 et 24 avril) et les législatives (12 et 19 juin).

Le système des procurations a été revu :

- ⇒ le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant. En revanche, le mandataire doit toujours aller voter dans le bureau de vote du mandant.
- ⇒ Les électeurs peuvent disposer de 2 procurations dont 1 seule établie en France : Un mandataire peut donc être porteur :
  - Soit d'une seule procuration établie en France
  - Soit d'une seule procuration établie à l'étranger (dans un consulat)
  - Soit d'une procuration établie à l'étranger et d'une procuration établie en France
  - Soit de deux procurations établies à l'étranger

### **Délibération sur la prise en charge de la formation CACES (petit engin) pour M. Bernard Gonzales**

M. le Maire annonce que M. Gonzales doit repasser sa formation CACES. Monsieur le Maire fait part du devis de la SARL DOS SANTOS & Fils (Biars sur Cère) daté du 29 novembre 2021 d'un montant de 912 € pour 3 jours de formation Comme M. Gonzales est sur 2 communes, il a été convenu de partager les frais de formations ainsi que ceux de missions avec la commune Le Bourg.

- ⇒ A l'unanimité des votants, cette décision est validée

## **Information sur les travaux de la pose de la fibre optique dans notre commune**

Monsieur le maire informe que la brochure d'information a été mise sur Illiwap. Les poteaux ont commencé à être implantés.

## **Rapport des différentes commissions**

- Mme Mazarguil et M. Descargues font part des dernières informations concernant le SIAEP :
  - le matériel informatique a été acheté
  - un nettoyage complet du château d'eau de Saignes a été prévu avec l'entreprise Freyssinet mais cette dernière veut facturer un surcoût par rapport au devis initial.
  - La mairie d'Aynac va demander un loyer de 200€ désormais
  - Le plus ancien fontainier a reçu une médaille du travail pour ses 30 ans d'ancienneté
- M. Genot informe qu'une réunion est à venir en février pour le Bassin Versant Ouyse-Alzou
- Art & Patrimoine : sur le bassin de Lacapelle, une mise en avant du chemin de Compostelle GR6, variante du trajet principal, est à l'étude

## **Rapport de la Communauté de Commune du Grand-Figeac**

M. le Maire informe qu'une consultation de la population locale pour le projet de zone touristique au lac de Tolerne est en cours, le vote aura lieu le 6 mars prochain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Genot signale que le chemin rural après la fontaine des Lépreux est inondé sur 50m. Il suggère que celui-ci soit revu pour être sécurisé.
- M. le Maire informe de l'arrivée d'une nouvelle association dans le village : Lot Harpe
- M. le Maire informe que la maison de la succession de M. JF Bos est en cours de vente ainsi que la maison Colombie (la maison à côté de la mairie)
- M. le Maire informe des dates de réunions à venir :
  - 1<sup>er</sup> février réunion de la commission finance
  - 12 février réunion des commissions Patrimoine et Environnement
  - 21 février prochain conseil municipal
  - 7 mars : rencontre avec Mme Lamouroux de la Trésorerie de Figeac pour présentation de l'ébauche du budget 2022
  - 18 mars Conseil Municipal pour le vote du budget 2022

La séance est terminée à 22h13.